Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ

Délibération n° D20232702-05 Du 27 février 2023 DROITS DE PLACE ACTUALISATION DES TARIFS

Nombre de membres				Date de la convocation	22.02.2023
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	22.02.2023
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2		

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josette FOLLÉAT, 1 ère adjointe

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (12)

Absents: SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MOUTON J (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

DROITS DE PLACE ACTUALISATION DES TARIFS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'actualiser les tarifs des droits de place qui n'ont pas été actualisés depuis 2009 pour les marchés et 2015 pour la fête patronale.

TARIFS DROITS DE PLACE					
MARCHÉS					
	Ancien tarif	Nouveau tarif			
Abonnés	0.30 € / ml	0.50 € / ml			
Occasionnels	0.50 € / ml	1 € / ml			
EDF – abonnés	30 € / an	50 € / an			
EDF – occasionnels	2 € / branchement	3 € / branchement			
VOGUE					
	Ancien tarif	Nouveau tarif			
Stand	3.60 € / ml	4 € / ml			
Manège de 0 à 50 m²	1.05 € / m²	1.20 € / m²			
Manège de 50 à 100 m²	0.75 € / m²	0.90 € / m²			
Manège supérieur à 100 m²	0.42 € / m ²	0.50 € / m ²			

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte la revalorisation des tarifs dans les termes présentés, à compter du 1er mai 2023 ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 28 février 2023.



Hervé BÉAL, Maire	Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance